

173
DÉCRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (AGISSANT A TITRE D'ADMINISTRATEURS DE LA FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION) DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE DES JEUNES (PATAG EAG), SIGNE LE 18 JANVIER 2019, POUR UN MONTANT DE TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE UNITES DE COMPTE (3.240.000 UC). PROJET N° : P-GN-A00-004 / N° DU DON : 5000155014554.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/009/AN du 24 avril 2019, autorisant la ratification ;

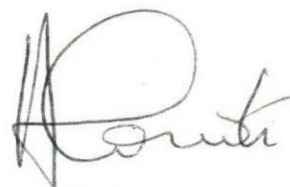
Vu le Décret D/2019/...../PRG/SGG du 17 JUN 2019 portant Promulgation de la Loi L/2019/009/AN du 24 avril 2019;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de don entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (agissant à titre d'Administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition) dans le cadre du Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entrepreneuriat Agricole des Jeunes (PATAG EAG), signé le 18 janvier 2019, pour un montant de Trois millions deux cent quarante mille Unités de Compte (3.240.000 UC). **PROJET N° : P-GN-A00-004 / N° DU DON : 5000155014554.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 JUN 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ